



Raccourcir bail après obtention contrat de travail

Par **Ratus**, le **25/07/2023** à **11:04**

Bonjour,

J'espère que vous allez bien. Je me permets de vous écrire pour solliciter votre avis concernant ma situation de déménagement. Actuellement en colocation à Clermont-Ferrand, j'ai déjà lancé un préavis de 3 mois fin juin pour mon départ prévu à Rennes.

Cependant, depuis lors, quelques changements sont survenus. Mon stage ainsi que mon emploi étudiant se sont terminés, et j'ai eu la chance de décrocher un [cdd](#) à Rennes, la ville où je vais déménager. En raison de cette évolution inattendue et des circonstances professionnelles, je souhaiterais savoir s'il est possible de faire raccourcir mon préavis de 3 mois à 1 mois.

Si cela est envisageable, je voudrais également connaître la date d'effet de ce nouveau préavis et les prérequis nécessaires pour l'activer dans ma situation actuelle.

Je vous remercie sincèrement pour votre aide et vos conseils éclairés. Votre expertise serait d'une grande valeur pour m'aider à résoudre cette situation de manière efficace.

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **25/07/2023** à **11:19**

Bonjour et bienvenue

Si vous obtenez un contrat de travail dans une autre ville, vous pouvez bénéficier d'un préavis

réduit pour votre location actuelle. Cependant, vous devez informer votre propriétaire de votre situation et lui fournir une preuve de votre mutation professionnelle.

Par **janus2fr**, le **25/07/2023** à **12:20**

Bonjour,

Pour quel motif pensez-vous avoir droit au préavis réduit ?

- Contrairement à ce qui est dit dans le message précédent, je ne vois pas de mutation dans votre situation.

- Ce n'est pas non plus votre premier emploi.

- Reste le nouvel emploi après perte d'emploi, mais avez-vous bien perdu votre emploi précédent ou avez-vous démissionné ?